

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH
Jean-Paul BARTH
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Christine GILL
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER

Absents :

Daniel BROCKER

12. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Péri-scolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER

12.3. Subvention à la Maison de l'Apiculture dans le cadre de la mise à disposition des locaux pour le péri-scolaire

DELIBERATION D17092024/15

Depuis la prise de compétence petite enfance et accueil péri-scolaire en 2008, la Communauté de Communes de Sélestat s'est progressivement dotée de structures permettant d'accueillir les enfants sollicitant ce service dans les différentes communes de son territoire, et notamment à CHATENOIS.

Les demandes liées à ce service restent élevées et les besoins de l'année 2024-2025 se sont encore accrus. Compte tenu de la répartition des âges, la CCS et la Commune s'est mobilisée pour trouver un site d'accueil supplémentaire pour les enfants de plus de 6 ans. La Maison de l'Apiculture du Centre Alsace, située idéalement à l'arrière du parking des Tisserands, offre à la CCS l'infrastructure nécessaire à l'accueil du soir des primaires.

Une convention d'occupation sera montée entre l'association et la CCS. La commune, quant à elle, s'engage à indemniser l'occupation des locaux auprès de l'association, par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle pour l'exercice 2024, puis annuelle pour les exercices suivants.

Le montant de la subvention annuelle a été établie à 1500€, proratisée au temps réel d'occupation en 2024, c'est-à-dire de septembre à décembre 2024, soit 500€ pour 2024.

Les animateurs – et les enfants, après l'école - seront présents dans les locaux entre 15h30 et 18h, l'entretien des locaux sera assuré en amont ou en aval de l'occupation selon les contraintes de l'OPAL, gestionnaire de l'accueil du périscolaire. La CCS prendra en charge le coût des fluides et de l'énergie induit par l'occupation de l'OPAL.

Considérant la nécessité de développer l'offre d'accueil des enfants sur le ban de Châtenois,

Vu l'avis favorable du gestionnaire du périscolaire, de la CCS et de l'association Maison de l'Apiculture du Centre-Alsace,

Vu la convention de mise à disposition des locaux entre la CCS et l'association,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Maison de l'Apiculture, SIRET 495 049 520 00010, dont le président est Jean-Luc SCHUELLER, au titre de l'indemnisation de l'occupation des locaux pour l'accueil périscolaire des enfants de – 6 ans pour l'année 2024.

DECIDE d'inscrire une subvention de 1500€ comme une subvention annuelle – à proratiser selon occupation réelle - à compter du BP2025, tant que la convention entre la CCS et l'association a cours.

PRECISE que les crédits sont inscrits au C/65748.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2024

Luc ADONETH
Le Maire,



Eric BRUNSTEIN
Le secrétaire de séance,

